

DEC211969DR07

Décision portant nomination de M. Frédéric GALISSON aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5086¹ intitulée « Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°DEC201509DGDS du 01/01/2021 nommant **M. Christophe GRANGEASSE**, directeur de l'unité **UMR5086** ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection **niveau 2** dans le secteur **industrie** option « **sources radioactives scellées** » et « **sources radioactives non scellées** » délivré à **M. Frédéric GALISSON** le **13/03/2020** par l'**Université de Caen Normandie** ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire

DECIDE :**Article 1er : Nomination**

M. Frédéric GALISSON, *ingénieur d'études*, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du **24/09/2020**.

Article 2 : Missions²

M. Frédéric GALISSON exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **M. Frédéric GALISSON** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à *St-Etienne* le *11/06/2021*

Le directeur d'unité
Christophe GRANGEASSE

Dr. Christophe GRANGEASSE
Directeur
MMSB - UMR5086
CNRS / UCBL Lyon

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY

Pour le Délégué Régional empêché
Aurélié De Sousa
Adjointe au Délégué Régional

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSC ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

DEC211982DR07

Décision portant nomination de M. Jean-Pierre LOPEZ aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5822¹ intitulée « Institut de Physique des 2 Infinis de Lyon ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 01/01/2021 nommant Mme Anne EALET, directrice de l'UMR5822 ;

Vu les certificats de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources non scellées » et « sources scellées » délivrés à M. Jean-Pierre LOPEZ le 17/06/2021 par le CEA ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Jean-Pierre LOPEZ, *ingénieur d'études*, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter des :

- 16/03/2022 pour les « sources non scellées » ;
- 07/02/2022 pour les « sources scellées » ;

Article 2 : Missions²

M. Jean-Pierre LOPEZ exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Jean-Pierre LOPEZ sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 5 juillet 2021

La directrice d'unité
Anne EALET

Anne EALET
Directrice de l'Institut
de Physique des 2 Infinis
de Lyon

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY
Pour le Président et par Délégation
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Pour le Délégué Régional empêché
Aurélie De Sousa
Adjointe au Délégué Régional

¹ [UMR dont la(les) unité(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]